

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 118

présenté par

M. Mickaël Bouloux, Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Philippe Brun, M. Leseul, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Naillet, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés
(membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	30 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	30 000 000
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à apporter une aide financière aux restaurants des CROUS de France, face à l'impact budgétaire du repas à 1€, de la hausse des coûts de l'énergie et à l'inflation des coûts des denrées alimentaires.

Les 750 restaurants des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires servent 69 millions de repas chaque année à des milliers d'étudiants, plus ou moins précaires. Eux aussi sont concernés par l'explosion des prix de l'énergie, des denrées alimentaires, en plus de l'impact sur leur équilibre budgétaire du ticket U à 1€.

C'est pourquoi cet amendement vise à leur apporter un soutien décisif, à hauteur de 40 000 € par restaurant CROUS en moyenne.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement :

- Abonde de 30 millions d'euros en AE et en CP l'action 01 du programme 231

- Et minore d'autant l'action 01 du programme 192. Bien entendu, nous ne souhaitons pas minorer ces crédits, et ne le faisons qu'afin de gager l'amendement. Nous demandons au Gouvernement de lever ce gage.

